

LA VOIE DE L'ABATTIS

WEBDOCUMENTAIRE SUR L'AGRICULTURE
VIVRIÈRE ITINÉRANTE SUR BRÛLIS
WWW.PARC-AMAZONIEN-GUYANE.FR

L'AGRICULTURE VIVRIÈRE, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE OPPORTUNITÉS ET DÉFIS D'UNE AGRICULTURE TRADITIONNELLE EN ÉVOLUTION

Qu'est-ce que l'agriculture vivrière en Guyane ?

L'agriculture vivrière se définit selon deux axes :

- Contribution à l'autonomie alimentaire des familles qui la pratiquent. On entend par autonomie alimentaire le fait de pouvoir se nourrir directement des produits de l'agriculture (autoconsommation de l'unité familiale) mais également le fait de troquer et/ou vendre des surplus aux membres de la communauté afin d'obtenir des produits complémentaires (notion d'économie familiale/économie de subsistance).
- Attachement culturel aux choix alimentaires. En effet, les variétés cultivées sont le fruit d'une longue sélection qui a permis de garder les espèces jugées satisfaisantes pour l'alimentation des familles et le maintien de certains modes de vie. De nombreux savoirs et savoir-faire sont inhérents au maintien de ces pratiques de culture.

L'agriculture vivrière est le pilier d'une organisation spatiale et sociale des communautés.

- Autres particularités :*
- Pas d'intrants.
 - Pas ou peu de mécanisation.
 - Forte variabilité des cultures.
 - Faible impact environnemental.

Où en Guyane ?

L'agriculture vivrière est largement pratiquée, dans deux zones principales de la Guyane.

Dans l'ouest d'une part, entre Mana et Apatou : ex-Personnes Provisoirement déplacées du Suriname, Amérindiens.

Dans le sud d'autre part, à Camopi et Maripasoula : Wayana, Teko et Businengé sur le Maroni ; Wayãpi et Teko sur l'Oyapock.

Par ailleurs, d'autres communautés, tels que les créoles et les haïtiens pratiquent encore de façon résiduelle cette agriculture dans l'Est.



LA VOIE DE L'ABATTIS

WEBDOCUMENTAIRE SUR L'AGRICULTURE
VIVRIÈRE ITINÉRANTE SUR BRÛLIS
WWW.PARC-AMAZONIEN-GUYANE.FR

L'AGRICULTURE VIVRIÈRE, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE
OPPORTUNITÉS ET DÉFIS D'UNE **AGRICULTURE TRADITIONNELLE EN ÉVOLUTION**

Spécificités dans le territoire du PAG ?

Aujourd'hui, il y environ 3000 ha estimés de surface agricole utile au sein du Parc amazonien de Guyane (source Recensement agricole 2000).

L'agriculture vivrière dans le PAG relève du modèle de l'agriculture itinérante sur brûlis, couramment désignée en Guyane par le terme « abattis ». Le modèle varie légèrement d'une communauté à l'autre (Wayana, Wayãpi, Teko, Businengé), mais les principes fondamentaux restent les mêmes, tous issus des techniques amérindiennes perpétrées depuis des millénaires en Amazonie.

- La forêt est coupée en général sur 0.5 à 1 ha, puis les arbres une fois secs sont brûlés. Enfin, les différentes variétés sont plantées.
- Après 1 ou 2 années de récolte (3 chez les Wayana), la parcelle est abandonnée à la recue forestière.

Ce modèle est intensément associé aux autres activités de subsistance (chasse, pêche, cueillette) et implique donc une connaissance fine du milieu et une bonne maîtrise de son fonctionnement (nature du sol, nature du couvert végétal, possibilité de chasse, choix des espèces cultivées et des associations etc.) et de sa dynamique. L'abattis est à la base de l'équilibre alimentaire de ces sociétés.

Selon les communautés, la durée de jachère est plus ou moins importante, ainsi que la diversité des cultivars. Le manioc reste cependant l'élément principal de l'abattis dans l'ensemble des communautés de Guyane.

Notons en particulier que chez les Businengé, la culture est sensiblement différente du fait de l'exploitation de certaines plantes spécifiques (riz, arachide etc.)



LA VOIE DE L'ABATTIS

WEBDOCUMENTAIRE SUR L'AGRICULTURE
VIVRIÈRE ITINÉRANTE SUR BRÛLIS
WWW.PARC-AMAZONIEN-GUYANE.FR

L'AGRICULTURE VIVRIÈRE, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE
OPPORTUNITÉS ET DÉFIS D'UNE **AGRICULTURE TRADITIONNELLE EN ÉVOLUTION**

Quelles performances de l'agriculture itinérante sur brûlis ?

L'agriculture itinérante sur brûlis, pratiquée depuis des millénaires en Amazonie et ailleurs dans le monde, a suscité de nombreuses interrogations quant à ses performances. Aujourd'hui encore, on lui reconnaît les qualités suivantes :

- Système autonome : apport de nutriments par le brûlis, préservation des parasites et des adventices du fait des choix des associations de plantes.
- Régénération et renouvellement des écosystèmes dans les années suivant l'abandon de la parcelle et la reprise de la végétation.
- Sécurité alimentaire : en particulier grâce à la forte productivité du manioc, sa bonne résistance au milieu naturel et les capacités de stockage naturel (Grenand et Grenand, 1996)

Quid de l'agriculture vivrière aujourd'hui en Guyane ?

Elle est traditionnellement pratiquée dans des zones de faible densité humaine. Or, la croissance démographique aujourd'hui et le contexte socio-économique (monétarisation, modernité, services de santé et école) entraînent un important phénomène de sédentarisation.

La conséquence principale autour des villages et des bourgs est le raccourcissement de la jachère. Cela implique une baisse de rendement (épuisement du sol + concurrence accrue des adventices), l'abandon de certaines espèces peu adaptées à une agriculture « fixe », le développement de maladies et parasites, la mise en culture de surfaces plus grandes, incompatibles avec les fondements énoncés plus tôt.

En parallèle, l'abattis comme lien social tend à s'amenuiser, de part le manque d'intérêt des jeunes générations, exposées à des violents changements culturels et identitaires.

Enfin, une certaine concurrence des prix manufacturés désormais accessibles, accélère le recul de l'agriculture vivrière.



LA VOIE DE L'ABATTIS

WEBDOCUMENTAIRE SUR L'AGRICULTURE
VIVRIÈRE ITINÉRANTE SUR BRÛLIS
WWW.PARC-AMAZONIEN-GUYANE.FR

L'AGRICULTURE VIVRIÈRE, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE
OPPORTUNITÉS ET DÉFIS D'UNE **AGRICULTURE TRADITIONNELLE EN ÉVOLUTION**

Quels sont les enjeux de l'agriculture vivrière dans le PAG et en Guyane plus généralement ?

L'agriculture vivrière en Guyane, au travers du modèle traditionnel de l'abattis cristallise de nombreux enjeux, fortement liés les uns aux autres, d'ordre social, culturel et environnemental.

Les communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt jouissent de droits spécifiques reconnus dans le cadre des Parcs Nationaux, et en particulier le Parc amazonien à travers son décret de création. Elles sont plus généralement qualifiées de « populations autochtones et locales », terme repris et défini dans la Convention sur la diversité biologique de 1992. La France n'est pas signataire de la convention 169 de l'Organisation Internationale du travail (O.I.T) relative aux droits des peuples autochtones, en vertu du préambule de sa constitution sur l'unité et l'indivisibilité du peuple français.

En Guyane, ces communautés disposent de droits d'usages collectifs sur une partie des terrains domaniaux de l'état (ZDUC créés par décret ministériel du 14 avril 1987). Pour ces populations, la gouvernance et la gestion de leur territoire, au regard de leurs modes de vie, est une problématique qui reste entière, en particulier, dans la superposition du droit institutionnel français et du droit coutumier.

Dans le cadre spécifique de l'agriculture, cela renvoie à la question de :

- L'autonomie et sécurité alimentaire en sites isolés par ailleurs déjà soumis à des fortes pressions (pollutions, insécurité, malbouffe, addictions...)
- L'accès à la terre, support de l'organisation sociale

Par ailleurs, comme la plupart des pratiques liées aux modes de vie de ces communautés, la culture occupe une place importante dans les activités de l'abattis, au travers de la préservation d'un patrimoine, de la transmission de savoirs et de savoir-faire, dans les échanges interfamiliaux et/ou intercommunautaires. Or, dans ces sociétés en pleine mutation « culturelle et sociale », de par la double imprégnation culturelle croissante des jeunes générations, les contradictions émergent, et avec, les risques de perte d'identité. Les aspirations et les ambitions changent, les activités évoluent ainsi que les motivations et les modes de consommation.



LA VOIE DE L'ABATTIS

WEBDOCUMENTAIRE SUR L'AGRICULTURE
VIVRIÈRE ITINÉRANTE SUR BRÛLIS
WWW.PARC-AMAZONIEN-GUYANE.FR



L'AGRICULTURE VIVRIÈRE, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA GUYANE
OPPORTUNITÉS ET DÉFIS D'UNE **AGRICULTURE TRADITIONNELLE EN ÉVOLUTION**

Quels sont les enjeux de l'agriculture vivrière dans le PAG et en Guyane plus généralement ?

On assiste progressivement à la mutation d'une économie familiale de subsistance vers une économie mixte subsistance-monnaire. Dès lors, on cultive aussi pour vendre et non plus exclusivement pour se nourrir et maintenir les traditions alimentaires et culturelles, en lien avec une agrobiodiversité hyper spécifique. Toutefois, les zones de vie du Parc amazonien sont inégalement touchées par ce phénomène, notamment du fait d'une exposition relative aux manifestations de la société moderne.

Enfin, d'un point de vue environnemental, l'évolution des pratiques fragilise les équilibres homme-milieu et affectent la « durabilité » des modes de vie. La sédentarisation de l'agriculture, le défrichage de parcelles plus grandes, sur des terres non choisies, l'usage d'amendements et/ou de produits phytosanitaires, l'introduction de variétés végétales pourraient avoir des conséquences importantes sur les dynamiques forestières (peuplements végétaux et animaux). L'aménagement de l'espace et le façonnement de la forêt par les communautés autochtones redevient dès lors une vraie question.

Quelles politiques publiques ?

Le Parc amazonien de Guyane a rédigé un projet de territoire, exprimé dans la Charte. Ce document, élaboré pour l'ensemble des territoires concernés, détermine entre autres les enjeux et les orientations stratégiques définies par l'ensemble des acteurs.

De par les multiples aspects que recouvre l'agriculture itinérante sur brûlis, plusieurs orientations ont été identifiées :

- L'utilisation durable des ressources naturelles et la pérennisation des pratiques humaines associées
- Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux
- L'accompagnement du développement d'une économie locale adaptée et durable.

À l'échelle de la Guyane, il devient nécessaire de mettre en place des politiques adaptées à la très petite agriculture familiale, ancrée sur le modèle de l'abattis, avec des critères basés sur des aspects socio-économiques et culturels. La question du foncier, des statuts et de l'accès aux aides reste centrale. Enfin, la politique générale en marche, pour l'autosuffisance alimentaire du territoire en produits agricoles, doit être renforcée.

Avec un territoire aussi grand, la Guyane, par son agriculture et en particulier l'agriculture vivrière, dispose d'un réel potentiel de développement.